

65530 - Fonds d'innovation

**Contrat Départemental - Fonds d'innovation
- Proposition de financement d'une
étude de faisabilité pour la création
d'un réseau de chaleur à BISCHWILLER**

Rapport n° CP/2019/067

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux par le biais de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de cofinancer une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur à Bischwiller et d'approuver les termes du projet de convention financière entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Bischwiller.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de cofinancer une étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur à Bischwiller, étude portée par la Ville de Bischwiller.

Cette étude a pour objet d'étudier l'opportunité de créer un réseau de chaleur innovant, par boucle d'eau tempérée par rapport à un réseau de chaleur classique.

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

La Ville de Bischwiller porte l'ambition de créer un réseau de chaleur à destination des locaux publics et privés à proximité de la cité scolaire André Maurois, alimenté majoritairement par énergie renouvelable.

L'étude de faisabilité devrait définir s'il est possible d'inclure l'ensemble des bâtiments publics ainsi que des zones d'habitats à venir, à savoir : la Cité scolaire André Maurois dont la gestion est portée par le Département, une piscine, un complexe sportif, la MAC (Relais Culturel de Bischwiller), le lycée Philippe-Charles Goulden, une école, voire éventuellement la Cité Oberkirch (habitat social de 59 logements) et le projet de ZAC du Baumgarten (780 logements dont 20% de logements individuels, 20% d'habitat intermédiaire et 60% d'habitat collectif).

Par délibération du 18 juin 2018 n°CD/2018/022, le Département a décidé du principe de restructuration partielle du collège Maurois de Bischwiller. Par délibération n°CP/2018/370 du 12 novembre 2018, le Département a décidé de lancer le projet de restructuration du collège André Maurois, en validant le scénario d'intervention, le périmètre des travaux et le budget prévisionnel. Cette opération comprend le nécessaire remplacement des installations de production de chaleur de la cité scolaire.

Le projet de réseau de chaleur porté par la Ville de Bischwiller permettrait donc tout à la fois de répondre au besoin de modernisation des installations de chauffage de la cité scolaire et de répondre aux ambitions du Département en matière de mutualisation des installations publiques, de transition énergétique et de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le projet s'inscrit pleinement dans un des enjeux prioritaires du territoire d'Action Nord.

L'ambition de la Ville est de proposer un réseau de chaleur innovant, et cette étude de faisabilité en constitue un préalable indispensable.

Budget de l'étude et partenariat financier

Le coût de l'étude de faisabilité est de 19 665,00 € hors taxes. De par son côté innovant, elle serait financée à hauteur de 70% par l'ADEME. La part résiduelle de 30 % de l'ordre de 7 500,00 € serait cofinancée par :

- la Ville de Bischwiller,
- le Département du Bas-Rhin.

La TVA serait intégralement prise en charge par la Ville de Bischwiller.

Potentiels financeurs	Répartition du coût de l'étude
ADEME (70%)	13 765 €
Ville de Bischwiller (22,5%)	4 425 €
Département du Bas-Rhin (7,5%)	1 475 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de cofinancer l'étude de faisabilité, d'attribuer à la Ville de Bischwiller une subvention d'un montant de 1 475,00 € maximum, correspondant à 7,5% du coût total de l'étude, correspondant aux critères de financement du fonds d'innovation du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Ville de Bischwiller.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FDS INNOVI 2018/1	G 2018-2021 Fonds d'innovation investissement	200 000,00 €	140 000,00 €	1 475,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial d'action Nord, de cofinancer l'étude de faisabilité au titre du Fonds d'Innovation Territoriale correspondant à une dépense de 1 475,00 € maximum ;

- décide d'attribuer cette subvention à la Ville de Bischwiller ;

- *approuve les termes du projet des conventions afférentes à conclure entre le Département et la Ville de Bischwiller ;*
- *autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,



Frédéric BIERRY